

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE 22 juillet (22/07/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 juillet 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoint**,
M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, M. Gérard CHOUKOU, M. Georges DESQUINES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme CASTRO), Mme Nicole STOCCO (représentée par M. Gérard CHOUKOU), Mme Christine LASSALLE (représentée par Mme Christine FANFELLE), Mme Odile MARTY-MOTHE (représenté par M. Georges DESQUINES) Mme Nathalie GALHO (représenté par M. Gilles BENECH) **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Colette ROLLET, Mme Carine NICODEME, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

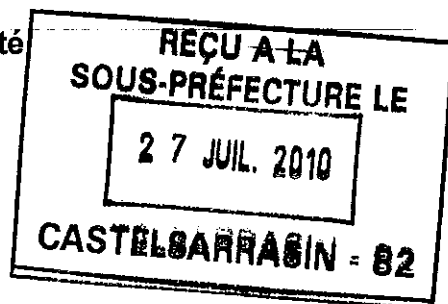
Mme FANFELLE est nommée secrétaire de séance.

04 – 22 juillet 2009

CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE – TARIFICATION AUX FAMILLES – ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Vu la délibération n°47 en date du 24 juin 2010 portant convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Accueils de Loisirs sans hébergement » signée entre la C.A.F du Tarn et Garonne et la Mairie de Moissac

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité



APPROUVE le tarif de 3 € par mois quelque soit le nombre de jours de présence de l'enfant au CLAE pour l'année 2010-2011 à compter du 1^{er} septembre 2010.

Pour copie conforme
Moissac le 23 juillet 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

